

# ASSEMBLÉE NATIONALE

10 septembre 2020

---

D'ACCÉLÉRATION ET DE SIMPLIFICATION DE L'ACTION PUBLIQUE - (N° 2750)

Tombé

## AMENDEMENT

N ° 272

présenté par  
Mme Ménard

-----

### ARTICLE 38

Supprimer l'alinéa 2.

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Les termes « d'une attestation de demande de délivrance ou de renouvellement d'un » ne figurent pas à l'article L. 311-4 du code de l'entrée du séjour des étrangers et du droit d'asile en l'état actuel du droit positif. En revanche les termes « d'un document provisoire délivré à l'occasion d'une demande de... » y figurent déjà. Cet alinéa est par conséquent sans objet. Il doit donc être supprimé.